



CAE mais aucun congés payés ?

Par **nerone**, le **31/07/2010** à **16:07**

Bonjour j'ai été embauché en CAE à 22h par semaines en décembre dernier.

Je voudrais savoir si j'ai le droits a des congés?

Si oui quelle durée?

Mon employeur ma vaguement dit que je n'aurait pas de vacances la 1ere années, est ce vrai? Je trouve cela bizarre...

Merci par avance pour les réponses

Par **Paul PERUISSET**, le **31/07/2010** à **17:20**

Bonjour,

Vous avez droit comme tout salarié à es congés payés à hauteur de 2,5 jours ouvrables par mois travaillé.

En règle générale, le droit aux CP (suf conventions collectives particulières)se calculent du 1er Juin de l'année précédente au 31 mai de l'année en cours.

Dans votre cas, si vous appartenez à une convention collective "classique" vous avez le droit à 15 jours ouvrables.

Cordialement,
Paul PÉRUISSET.